

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kevin Rancourt

<https://www.cadre21.org/membres/35bb89c786a6054991be5e86>

Date d'obtention : 2021-04-21 19:38:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est un sujet de la plus haute importance où l'intervenant doit savoir bien faire son rôle et quand est-ce qu'il doit s'en détacher. On doit travailler avec le plus de partenaires différents pour y arriver. En aucun cas, un intervenant peut regarder les photos qu'un élève a en sa possession, car l'intervenant peut être accusé au criminel. Si un élève vient me voir pour un cas de photos, je dois remplir la grille d'évaluation d'incident et suite à cette étape, je contact immédiatement la police pour leur faire part de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'être plus conscient des mesures judiciaires qui peut s'engendrer vis-à-vis la pornographie juvénile. Je serai plus conscient et surtout plus attentif auprès de mes élèves. La formation sera un outil de plus à mettre dans mon expérience. Pour l'instant, je n'ai jamais eu de situation de ce genre, mais la journée où cela va arriver, je serai prêt.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais porter attention à ce que la dignité de la personne soit toujours respecté le plus possible. Je vais m'assurer aussi de respecter le plus possible l'ordre du document sexto.